

1 RESUME DE L'ETUDE D'IMPACT

1.1 LE PROJET :

La société QUIMDIS est spécialisée dans le négoce et la fabrication d'arômes et parfums. Elle souhaite étendre son activité sur un nouveau site (Parc d'activités technologiques AROMAGRASSE).

Les principales activités pratiquées sur ce site seront :

- du stockage de produits utilisés dans la confection d'arômes et parfums.
- du mélange de matières premières destinées à la vente.

1.1.1 Etat initial du site

Cadre physique

1.1.1.1 Situation géographique

La société QUIMDIS souhaite implanter un entrepôt et des bureaux sur la commune de Grasse, dans le département des Alpes Maritimes (06). Le site d'étude est situé dans le parc d'activités technologiques AROMAGRASSE, au sud-est du centre-ville de Grasse.

1.1.1.2 Géologie

La géologie à proximité immédiate du site d'étude se caractérise principalement par les deux ensembles suivants, cités du plus superficiel au plus profond :

- Alluvions récentes des fonds de vallées
- Calcaire coquillier dolomitique.

1.1.1.3 Hydrogéologie

L'hydrogéologie locale se caractérise par la présence d'un aquifère de niveau 1 (le plus superficiel). Il s'agit de d'un aquifère contenu dans les massifs calcaires et dolomitiques.

1.1.1.4 Hydrologie

Le réseau hydrographique local est articulé autour de la rivière Siagne.

Le site d'étude se trouve sur le bassin versant de la rivière Mourachonne, un des affluents de la Siagne. Le site QUIMDIS est situé à environ 800 m au sud-ouest de cette rivière, sur sa rive droite.

1.1.1.5 Climatologie

Le climat de la zone d'étude est de type méditerranéen. Le secteur d'étude fait partie des régions les plus ensoleillées de France. L'influence de la Méditerranée atténue les grosses chaleurs de l'été et les fortes gelées de l'hiver.

Les vents dominants sont de secteur nord-nord-ouest, et plus faiblement sud-est.

Milieu naturel

1.1.1.1.6 Contexte écologique local

Plusieurs zones de protection faunistiques et floristiques existent sur la commune de Grasse. Le site d'étude ne recoupe aucune de ces zones de protection. Les zones d'intérêt écologique présentes sur la commune de Grasse sont :

- Forêts de Peygros et de Pégomas
- Plateaux de Calern, de Caussols et de Cavillone
- Préalpes de Grasse

1.1.1.1.7 Paysage et visions

Le site QUIMDIS se trouve dans le parc d'activités technologiques AROMAGRASSE, en bordure du Chemin de l'Orme.

Le site QUIMDIS est entouré par d'autres établissements industriels, des espaces agricoles et des habitations.

1.1.1.1.8 Risques naturels

Le site d'étude QUIMDIS ne se trouve pas en zone inondable. Les zones inondables les plus proches sont :

- zone inondable par débordement en terrasse de la Mourachonne, située environ à 250 m à l'est du site QUIMDIS
- lit majeur de la Mourachonne, environ 350 m à l'est du site QUIMDIS.

La commune de Grasse est classée en aléa modéré pour le risque sismique (zone 3).

L'exposition foudre du département des Alpes Maritimes est élevée.

Environnement humain

1.1.1.1.9 Habitat, équipements, vocation économique

D'après l'enquête annuelle de recensement de 2008, effectuée par l'INSEE, la population totale grassoise s'élève à 51 580 habitants. La variation annuelle de population entre 1999 et 2008 est une augmentation de 1,8%. La population grassoise se caractérise par une forte densité de population : 1 161 habitants au km².

Le site d'étude est situé en périphérie de la ville de Grasse, dans le parc d'activités AROMAGRASSE. Le centre-ville de Grasse est à 2 km au nord-ouest de la société QUIMDIS.

1.1.1.1.10 Patrimoine culturel

Aucun monument inscrit ou classé n'est présent sur la commune de Grasse.

Sont identifiés 96 édifices architecturaux remarquables sur la commune.

1.1.1.1.11 Réseaux de communication

La ville de Grasse est desservie par le réseau ferroviaire. La gare centrale de Grasse permet de relier Mouans Sartoux, Mougins, puis le réseau côtier via Cannes La Bocca.

La voie ferrée en direction de Mouans-Sartoux passe à l'est du parc d'activités AROMAGRASSE, à environ 1,5 km.

Le réseau routier est très dense dans le secteur d'étude. Le Parc d'activité AROMAGRASSE est situé à proximité du Boulevard Marcel Pagnol et du Chemin de l'Orme. Des routes d'accès internes au parc d'activité permettent la desserte de la zone.

L'aéroport de Nice Cote D'Azur est situé environ à 23 km à l'est de la société QUIMDIS. Il est implanté en bord de mer, à proximité de l'embouchure du Var.

L'aéroport de Cannes Mandelieu se trouve à environ 16 km au sud du site QUIMDIS. Il s'agit d'un aéroport bien plus petit que celui de Nice.

1.1.1.1.12 Réseaux divers

Les réseaux passant à proximité du site d'étude sont les réseaux électriques, les réseaux de télécommunication, les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées.

1.1.1.1.13 Environnement sonore

Le site d'étude se trouve dans un environnement sonore de type périurbain.

Les principales émissions sonores du secteur d'étude sont liées à la circulation de véhicules sur les axes routiers voisins et à l'activité sur les différents sites industriels de la zone.

1.1.1.1.14 Qualité de l'air :

La pollution atmosphérique dans les Alpes Maritimes est principalement concentrée autour de la côte (centres urbains), ainsi qu'à proximité des infrastructures de transport.

La pollution atmosphérique du département est majoritairement liée au transport routier, aux industries et traitement des déchets, ainsi qu'au secteur résidentiel et tertiaire pour le dioxyde de carbone.

1.1.2 Documents d'urbanisme

La société QUIMDIS occupe 9 parcelles, en zone UG du plan local d'urbanisme de la ville de Grasse, pour une superficie totale de 9 448 m².

La zone UG est une zone à dominante d'activités industrielles et artisanales.

1.2 EFFETS DE L'INSTALLATION SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES COMPENSATOIRES

1.2.1 Eaux superficielles et souterraines

Les eaux pluviales provenant des aires étanches revêtues seront canalisées et amenées dans des bassins de rétention d'un volume totale de 420 m³, traitée par des plantes phyto-épuratrices, avant d'être rejetées dans le réseau communal d'eaux pluviales.

L'eau de pluie tombant sur le sol non revêtu s'infiltré dans le sol.

Comme noté dans la présentation du site, ces bassins permettent d'écarter le rejet dans le réseau public, grâce à un débit de fuite limité à 2 litres par seconde, et de retenir facilement des pluies de 50 litres par m². (420 m³ pour un besoin de 309 m³).

Il n'y a pas d'eaux industrielles provenant du site QUIMDIS évacuées dans le réseau communal d'eaux usées industrielles.

En cas d'incendie, les eaux d'extinction seront stockées dans les deux bassins de rétention. Les deux bassins de rétentions seront interconnectés de telle sorte que 420 m³ d'eau puisse être stockés sans qu'il n'y ait d'eau dans les cours. Le bassin de 120 m³ est situé à côté des cellules de stockages des huiles essentielles. Le bassin de 300 m³ est situé à droite de l'entrée du site.

La fermeture de l'écoulement de ces bassins est assurée par des vannes asservies à la détection incendie du site.

Les eaux sanitaires seront rejetées dans le réseau collectif d'eaux usées.

Le site QUIMDIS sera raccordé au réseau d'alimentation en eau potable de la ville de Grasse.

Il n'y aura aucun prélèvement ni rejet dans les eaux souterraines.

1.2.2 Sol et sous-sol

Le taux d'imperméabilisation des sols sera de 65 %, soit au total 6 183 m² revêtu sur les 9 448 m² du site.

Les espaces non revêtus seront occupés par des espaces verts.

L'ensemble des activités QUIMDIS pouvant présenter un risque de pollution sera situé sur des surfaces imperméabilisées, raccordées au déboureur déshuileur.

En cas de pollution accidentelle, du matériel absorbant sera présent pour confiner ou limiter la pollution.

1.2.3 Pollution atmosphérique

Les émissions atmosphériques de la société QUIMDIS seront liées aux rejets des ventilations des locaux, à la circulation des camions de livraison, ainsi qu'aux véhicules personnels.

1.2.4 Réaménagement du site en fin d'exploitation

En fin d'exploitation de l'activité de la société QUIMDIS sur ce site, les opérations suivantes seront réalisées :

- évacuation de l'ensemble du matériel d'exploitation
- évacuation de tous les produits dangereux
- évacuation de tous les déchets du site

Si l'installation classée est mise à l'arrêt définitif, l'exploitant transmettra au préfet et à l'inspecteur des installations classées un dossier de cessation d'activité, précisant les mesures d'élimination des déchets, de mise en sécurité du site, de suppression des risques incendie et explosion, et de surveillance des effets de l'installation sur l'environnement si nécessaire conformément à l'article R.512-39.1 du code de l'environnement.